



Bar. Les pêcheurs plaisanciers au combat

La Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs est très remontée contre les mesures prises par le conseil des ministres européens chargés de la pêche. « Une série de mesures injustes, incohérentes et dangereuses que nous contestons et que nous allons combattre, annonce son président, Jean Kiffer. La pêche de loisir est en danger et les conséquences sur les filières halieutique et nautique risquent d'être extrêmement négatives ». « Si l'on en croit les textes totalement ambigus et indignes d'une telle institution, le conseil des ministres européens en charge de la pêche, réuni le 16 décembre, aurait arrêté pour la zone située au-dessus du 48e parallèle (latitude de l'île de Sein) les mesures suivantes : fermeture de la pêche du bar du 1er janvier au 30 juin sauf pour les ligneurs et les fileyeurs (fermeture en février et mars seulement). Pour le second semestre limitation à un bar par jour pour la pêche de loisir et limitation mensuelle pour tous les navires professionnels à une tonne par mois (1,3 tonne par mois pour les ligneurs et fileyeurs) ». « Nous avons proposé la fermeture de la pêche de décembre à avril pour tous, y compris les professionnels et sur toutes les zones y compris celles situées en dessous du 48e parallèle, une limitation de capture de trois bars par jour en attendant la mise en place d'un quota mensuel avec suivi des prises plus adapté à notre activité. La commission et le conseil des ministres ont préféré légiférer en force sans tenir compte du poids économique considérable de notre activité et de nos propositions constructives et respectueuses de la ressource ». « J'appelle dès aujourd'hui tous les plaisanciers de France et d'Europe à réagir et à se rassembler pour organiser le combat ! », conclut Jean Kiffer.